

SYNTHÈSE DU COLLOQUE SUR LES NOUVELLES MENACES À LA SÉCURITÉ

**Colloque organisé par la
Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques
de l'Université du Québec à Montréal**

**en collaboration avec le
ministère de la Défense nationale
et
le Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie**

Montréal, le 24 mai 2002

Document préparé par

**Sébastien Barthe
Katia Gagné
Benoît Gagnon
Frédéric Gagnon
David Grondin
Pierre-Louis Malfatto**

Avec le colloque sur les nouvelles menaces, la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques voulait explorer les différentes avenues pour la sécurité, surtout au niveau de la frontière canado-américaine. Marqués par les événements du 11 septembre à New York et Washington, les deux pays voisins doivent réviser leurs politiques en matière de sécurité, afin de trouver les moyens d'éviter pareille tragédie dans l'avenir.

Du côté américain, la tendance est plutôt à l'action unilatérale et à la prévention. En effet, le gouvernement américain agit de plus en plus en solo dans la lutte contre le terrorisme. De plus, il est en constant remaniement et développement de ses services de sécurité, allouant à ceux-ci une part de plus en plus grande de son budget. Cependant, la peur déclenchée par les attentats sur New York et Washington amène les États-Unis à se poser des questions sur la place qu'ils occupent dans le monde. La contestation de l'hégémonie américaine, que ce soit sa dimension politique ou culturelle, peut laisser présager que le pays cherchera davantage à agir avec l'aide de coalitions.

Du côté canadien, la tradition du multilatéralisme est une valeur importante de la politique étrangère. Pour anticiper de nouvelles menaces, le Canada compte sur la collaboration de son voisin du sud. La défense du territoire canadien repose beaucoup sur la collaboration avec les États-Unis et cela se fait sentir dans les nouvelles mesures prises au niveau de la circulation à la frontière commune des deux pays. La réponse canadienne aux nouvelles menaces, à l'image de ses traditions de politique étrangère, se veut multidimensionnelle et multilatérale.

L'après-11 septembre : huit mois plus tard

Mot d'introduction par M. Charles-Philippe David

Évoquant les acteurs neufs (groupes non étatiques mafieux ou terroristes) et le défi asymétrique que pose la menace terroriste, M. David a mis en relief la terreur mondialisée qui a découlé des attentats de New York et Washington. Un nouveau revers de la mondialisation y a été dévoilé, le faible s'attaquant au fort en misant sur la vulnérabilité des sociétés modernes. M. David affirme que la question des États faibles devra être abordée, ceux-ci étant tout désignés pour agir comme commanditaires ou pour abriter des réseaux terroristes tel celui d'Al-Qaida. M. David affirme que, pour désanctuariser le terrorisme, un cadre multilatéral sera nécessaire, les opérations policières devant être coordonnées à l'échelle mondiale.

Encore plus que Pearl Harbor, le 11 septembre signifie, pour les Américains, la perte de l'innocence. L'extrême vulnérabilité des États-Unis étant maintenant manifeste, il n'est pas surprenant, selon M. David, que les États-Unis réagissent en accroissant de façon considérable les dépenses militaires pour les années 2002, 2003 et 2004. La stratégie américaine pour se défendre contre le terrorisme est la sanctuarisation du territoire

national (*Homeland defense*). Un *Office of Homeland Security* a ainsi été créé par le président pour superviser toutes les opérations impliquant la sécurité du territoire national. Les États-Unis veulent toutefois que le continent soit protégé en entier. M. David affirme qu'on irait vers une sorte d'ALENA militaire intégrée, où Canadiens et Américains devraient assurer la défense du continent.

PANEL 1 : Les nouvelles menaces

M. Simon Serfaty

D'entrée de jeu, M. Serfaty nous enjoint à prendre du recul et à voir le 11 septembre dans une perspective de longue durée. Rappelant que nous sommes douze ans après la fin de la Guerre froide, il explique que 1930 – douze ans après la Première Guerre mondiale – et 1957– douze après la Deuxième Guerre mondiale –, respectivement l'époque de la grande dépression et de la grande peur, étaient des périodes de grande incertitude face à l'avenir. Un même état d'esprit nous habite aujourd'hui. M. Serfaty se demande donc, d'une part, si nous sommes à l'approche d'une guerre ou si nous sommes plutôt en train d'en sortir et, d'autre part, si le monde, au sein des États et des continents, est plus intégré ou désintégré. Il nous enjoint ainsi à observer les mutations en cours, notamment dans les champs d'affrontement : « le bourgeois doit désormais apprendre à se battre comme un barbare ».

Pour Serfaty, le 11 septembre est en fait une dimension du conflit au Proche-Orient. C'est un moment conjoncturel de ce conflit, qui dure depuis plus de quarante ans, qui se superpose à une certaine contestation de l'hégémonie américaine. M. Serfaty insiste surtout sur la dimension culturelle de ce conflit planétaire, un conflit opposant les perspectives américaines aux perspectives universelles.

À ses yeux, le 11 septembre constitue également un tournant dans l'histoire américaine. Les États-Unis y ont perdu leur virginité territoriale, un viol qui ne sera pas oublié par les générations futures. Les guerres ne se font plus ailleurs désormais ; elles ont atteint le territoire américain. Il y a également un tournant dans l'histoire de la guerre, qui s'est produit avec le 11 septembre. Après l'invention de la poudre à canon, les conscriptions massives, les percées technologiques des années 1990 et 2000, la révolution militaire actuelle introduit les actes suicidaires comme arme de destruction massive. Il n'y a plus de représailles ou de dissuasion possible ; l'arithmétique des risques est changée. L'endiguement ne suffisant plus, c'est la « préemption » et la prévention qui sont les nouveaux mots d'ordre pour les États-Unis.

Dans la dernière partie de son exposé, M. Serfaty insiste sur l'importance des coalitions, les États-Unis ne pouvant pas en effet lutter seuls contre le terrorisme. Il faut qu'ils construisent des coalitions militaires, économiques, institutionnelles s'ils veulent être en mesure non pas de gagner la guerre mais de la finir. Partant d'une vision de l'histoire

comme étant l'étude du tragique, M. Serfaty nous fait gré, en paraphrasant John Maynard Keynes, d'une leçon fataliste quant au 11 septembre : à long et à court terme, nous sommes tous morts.

M. Albert Legault

La lutte contre le terrorisme retient désormais l'attention, elle qui n'était pas considérée comme une menace stratégique auparavant. M. Legault ne voit toutefois pas la guerre de l'Afghanistan comme une guerre de l'avenir. Mais il soutient qu'il faudra cependant que l'on prête attention aux États affaiblis – que les grandes puissances et la communauté internationale ont souvent oubliés – parce qu'ils constituent des foyers d'accueil pour les potentiels réseaux et groupes terroristes.

Bien qu'il affirme qu'il y a une faible probabilité de perte de contrôle sur le nucléaire par les puissances nucléaires, et par les États-Unis notamment, M. Legault soutient que le scénario d'une guerre nucléaire régionale limitée est envisageable. Des puissances régionales comme l'Inde et le Pakistan pourraient décider d'y recourir. Plus que le conflit indo-pakistanaï qui sévit toujours au sujet du Cachemire, c'est le réalignement géopolitique en Asie centrale qui risque d'attirer l'attention internationale dans les mois et années à venir. L'instabilité profonde des républiques islamiques alimente cette crainte. Et M. Legault d'ajouter que la mondialisation a accru les communautarismes et les actions identitaires, d'où l'émergence des revendications nationales de ces républiques.

En ce qui a trait à la lutte contre le terrorisme, M. Legault avance que l'islamisme radical jumelé au terrorisme est un problème structurant que la communauté internationale doit régler en coordonnant ses efforts. Qualifiant cette situation de dérive sécuritaire, M. Legault souligne que, pour y parvenir, les États devront modifier les cultures organisationnelles des services de polices, des agences de contrôle des frontières et des services d'immigration afin d'enrayer la lutte de concurrence entre les différentes bureaucraties. C'est un défi qui ne sera pas relevé facilement.

Discussion

Selon M. Serfaty, les Européens (et les Canadiens) sous-estiment la portée du 11 septembre, l'importance du viol du territoire américain.

Il faut voir le 11 septembre, selon M. Legault, comme une fenêtre d'opportunité.

Sami Aoun soutient, quant à lui, que le 11 septembre est la rupture d'une idéologie instrumentale entre ex-partenaires (Oussama ben Laden et les États-Unis). Il dit toutefois que le *mea culpa* américain devrait être plus transparent.

Citant Paul Valéry, Serfaty affirme que « nous affrontons une infinité de futurs » et qu'il faut maintenant choisir l'option qui convient le mieux.

Albert Legault cite la résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU comme succès mineur dans la lutte contre le terrorisme. Elle a réussi à inscrire des dispositions d'une Convention dans des résolutions obligatoires contre le terrorisme instituant un système de rapports périodiques de 90 jours.

PANEL 2 : RELATIONS Canada-USA, DEPUIS LE 11 SEPTEMBRE

M. James Fergusson

- Le Canada et les États-Unis sont très liés du point de vue de la défense. Les deux pays sont liés, entre autres, par 30 traités et peuvent se consulter dans pas moins de 195 forums différents de coopération sur les questions de défense.
- Depuis le 11 septembre, l'accent a été mis, par l'état-major américain, sur la création d'une structure de commandement centrale et unifiée pour la défense de l'Amérique du Nord.
- Trois dates importantes sont à retenir pour les prochains mois et prochaines années :
 - 14 juin 2002 : première journée après la mort du traité ABM. Les États-Unis risquent alors d'annoncer officiellement que les alliés sont les bienvenus s'ils veulent participer au développement des défenses anti-missiles stratégiques.
 - 1^{er} octobre 2002 : Entrée en fonction de la *Northern Command* (NORTHCOM) des forces armées américaines. Ce nouveau commandement absorbera les fonctions autrefois attribuées au *Strategic Command* (STRATCOM, responsable des armes nucléaires) et au *Space Command* (SPACECOM, responsable des satellites et des opérations dans l'espace).
 - 2004 : Première revue de la NORTHCOM par le Congrès, et mise en service potentielle de la capacité de défense anti-missiles basée à Fort Greely en Alaska. En 2004, il devrait y avoir quatre à six intercepteurs déployés. D'ici là, il faudra donc décider si les défenses anti-missiles seront sous les ordres de la NORTHCOM.
- L'établissement de la NORTHCOM n'est pas un événement important pour le Canada, puisque cela ne l'affecte pas directement. Le NORAD (*North American Aerospace Defense*) ne sera pas subordonné à la NORTHCOM.
- Le traité du NORAD entre les États-Unis et le Canada est en vigueur jusqu'en 2006. Pour qu'il soit révisé de façon importante d'ici là, il faudrait plusieurs négociations entre les deux États.
- 1981 avait été une année importante dans l'histoire du NORAD. Premièrement, son mandat avait été étendu : il était passé d'une défense *aérienne* à une défense

aérospatiale. Deuxièmement, on avait abandonné une clause qui excluait le Canada de tous les plans de défenses anti-missiles stratégiques dirigés par les États-Unis.

- La NORTHCOM aura comme mission de défendre le territoire américain et aura à sa charge des forces maritimes, terrestres et aérospatiales.
 - Forces maritimes : En collaboration avec le Canada, il y aura implantation de *Joint Maritime Taskforce*, qui aidera à la coordination entre les deux pays.
 - Forces terrestres : une partie des forces américaines basées aux États-Unis vont tomber sous le commandement de la NORTHCOM. Le rôle principal de la NORTHCOM sera le *Homeland Defense*. En particulier, la NORTHCOM aura comme mission importante l'assistance aux pouvoirs civils en cas de désastre naturel. Un des points problématiques sera, dans les prochaines années, que la NORTHCOM ne recevra pas de troupes spécifiquement assignées pour remplir les missions dont elle aura la charge. Encore une fois, sur le plan terrestre, les répercussions sur la structure du commandement canadien sont peu importantes.
 - Forces aérospatiales : Le NORAD et la SPACECOM sont des «jumeaux siamois ». Le commandant de la SPACECOM est également, du côté américain, le commandant du NORAD. Ainsi, le Canada est très près de la SPACECOM. Quand la SPACECOM et la STRATCOM seront fusionnées et intégrées à la NORTHCOM, ceci impliquera que le Canada sera alors « collé » sur cette dernière.
- Une des conséquences possibles de l'intégration STRATCOM/SPACECOM à la NORTHCOM serait que le NORAD revienne au mandat qu'il a exercé entre 1957 et 1981, soit celui de la défense strictement aérienne.
- Une autre question importante sur la formation de la NORTHCOM, et qui devra être résolue aux États-Unis, est celle du futur commandement qui aura comme responsabilité les défenses anti-missiles. Peut-être que la NORTHCOM règlera le problème qui aurait pu naître entre les forces terrestres et aériennes : le développement principal est celui des défenses de mi-parcours basées au sol.
- Il est important que le Canada réagisse aux plans des États-Unis. Sinon, les Américains vont prendre des décisions qui vont l'affecter sans qu'il y ait eu de débat public sur ces questions de défense. Ce n'est pas un exemple de condescendance de la part des États-Unis, mais simplement une déduction logique : s'il n'y a pas de commentaires venus d'Ottawa, c'est sûrement parce que le gouvernement canadien est en accord avec les plans américains.

M. Terry Cormier

Valeurs

- Le Canada et les États-Unis partagent un certain nombre de valeurs : tolérance, attachement à la liberté, primauté du droit, règlement non-violent des conflits, respect de la vie.
- Les attaques du 11 septembre ont été ressenties par les Canadiens comme une attaque à leurs valeurs.

Action internationale

- Une menace mondiale comme celle du terrorisme demande une réponse mondiale.
- Cette réponse doit être multidimensionnelle. Elle doit comporter des éléments diplomatiques, militaires, de sécurité civile, juridiques, etc.
- La sécurité est le nouveau point de mire des relations entre le Canada et les États-Unis.
- Le Canada doit évoluer dans ses alliances et ses relations avec d'autres États. Il doit consolider ses partenariats traditionnels et chercher à former de nouvelles alliances avec des partenaires non-traditionnels.
- Le Canada a appuyé la résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui force les États membres à prendre des mesures pour combattre le terrorisme.
- Le 11 septembre a provoqué l'invocation de l'article 5 de la Charte de l'OTAN, qui a trait à la défense collective d'un membre en cas d'attaque. C'est la première fois que cette clause a été invoquée depuis la formation de l'OTAN en 1952.
- Le plan d'action de la lutte contre le terrorisme doit passer également par les organisations internationales suivantes : le Commonwealth, l'OSCE, l'OÉA, l'ANASE.
- La lutte antiterroriste sera l'un des trois sujets à l'ordre du jour de la rencontre du G8 à Kanasasis en juillet prochain. Le G8 doit travailler en étroite collaboration avec l'ONU sur ce point.

Canada-États-Unis

- Les 2 États sont très liés : par leur situation géographique, par le commerce et par les valeurs.
- Les attentats du 11 septembre ont amené une évolution des rapports américano-canadiens. Avant le 11 septembre, le Canada et les États-Unis se considéraient simplement comme des partenaires et des amis. Après les attentats, les deux États se dirigent vers une interdépendance encore plus grande et une définition partagée du concept de « sécurité commune ».
- Le Canada et les États-Unis discutent sérieusement depuis 1988 de la menace terroriste.
- Le plan Manley-Ridge sur la « frontière intelligente » est un pas dans la direction d'un concept de *homeland defence* commun.

Défis à la communauté internationale

- Le Canada doit chercher à ce que l'action antiterroriste soit mondiale. Il devra sensibiliser les autres pays au problème, participer à la mise en commun d'information critique, militer pour l'équilibre entre la sécurité et la promotion/protection des droits de la personne d'une part, et de la promotion du commerce d'autre part.
- Le Canada doit se doter de capacités lui permettant d'anticiper les menaces. Il doit également porter plus d'attention à la protection de la sécurité des ressortissants canadiens à l'étranger.

Défis stratégiques

- Il y a, en parallèle, une évolution du concept de sécurité et du concept de souveraineté.
- De nos jours, on peut se questionner sur ce qu'est une frontière. Ce n'est plus une ligne hermétique tracée sur le sol, mais un ensemble de points de contrôle.
- Il y a également une évolution du concept d'identité. À cet égard, le 11 septembre aura été une date majeure. L'interaction entre vie privée, sécurité et technologie est en train de changer.
- Sur le plan politique, il faut passer à une forme de gestion horizontale des problèmes.

Conclusion

- Il faut chercher à retirer le maximum de leçons du 11 septembre, tout en essayant de réduire le plus possible les menaces.
- Le terrorisme est un problème mondial qui demande une réponse mondiale.

Discussion

Il existe depuis 1988 un groupe antiterroriste américano-canadien au niveau gouvernemental. Qu'est-ce qui a changé pour ce groupe depuis le 11 septembre?

Terry Cormier

Les relations entre les États-Unis et le Canada sur la menace terroriste dépassent le cadre de ce seul groupe. Les priorités de celui-ci ont changé depuis le 11 septembre. Alors qu'il misait auparavant surtout sur la relation bilatérale entre le Canada et les États-Unis, il se soucie maintenant beaucoup plus de coopération internationale et multilatérale. Les États-Unis, depuis le 11 septembre, semblent se rendre compte que la coopération du Canada est un facteur très important pour la sécurité américaine.

Quel est l'état des négociations canado-américaine sur le statut de l'Alaska dans l'architecture de défense nord-américaine? Nous savons qu'auparavant, l'Alaska faisait partie de la *Pacific Command* (PACOM). Y a-t-il des problèmes avec le passage sous un commandement commun NORTHCOM/PACOM?

Jim Fergusson

Il y a effectivement là une question problématique. Pour ce qui est des défenses anti-missiles, la question n'est pas traitée du côté du Canada au niveau du cabinet des ministres. Il n'y a pour le moment qu'un groupe de travail bilatéral qui se penche sur cette question. Aucun résultat n'a encore été rapporté.

Nous savons que, de nos jours, les frontières sont pluridimensionnelles. Le Canada et les États-Unis ont des traditions juridiques très différentes. Quels problèmes la coopération bilatérale peut-elle réellement espérer résoudre?

Le Canada devrait s'intéresser avec énergie à ce qui se passe en Alaska. On peut se dire : « Et si les interceptions de missiles balistiques s'effectuaient au-dessus du sol canadien? ». Ce genre de question prouve que le Canada a un intérêt évident à ne pas être tenu à l'écart des questions de défense nord-américaines.

Questions en rafales

Est-ce que le 11 septembre aura permis une poussée importante des projets de défenses anti-missiles aux États-Unis?

Lorsque les États-Unis et le Canada parlent d'Amérique du Nord, est-ce que ceci comprend le Mexique? Est-ce que la définition du concept de frontière varie entre la frontière États-Unis/Mexique et États-Unis/Canada?

Jim Fergusson

Le Mexique et le Canada représentent pour les États-Unis deux questions complètement différentes. Pour le moment, le Mexique ne fait pas partie des plans pour la défense continentale.

Le 11 septembre n'aura eu aucun impact sur le développement des défenses anti-missiles, si ce n'est au Congrès : les critiques s'y sont évaporées, et il y a maintenant un consensus.

Quelles décisions seront prises?

Pour les défenses anti-missiles, les États-Unis ont déjà des « jeux de guerre » (*wargames*) qui simulent les différentes options à leur disposition. On peut donc déjà conclure qu'ils vont bel et bien poursuivre leurs projets. C'est pourquoi le Canada devrait, dès maintenant, se montrer intéressé par une participation à l'élaboration de défenses anti-missiles. S'il attend trop, les Américains auront tout préparé de manière indépendante et ne verront plus l'utilité d'inclure le Canada dans leurs projets.

Pour ce qui est de Fort Greely [en Alaska], les prototypes que l'on y va tester pourront être utilisés comme capacités de défense anti-missiles d'urgence. Le GMD (*Ground-based Midcourse Defense*) est une défense de mi-parcours, les interceptions se font dans l'espace. Il n'y a donc pas pour le moment de risque de retombées sur le sol canadien. Il faut surtout retenir que pour avoir de l'influence sur le cours des événements, le Canada doit être un partenaire actif en matière de défenses anti-missiles.

Terry Cormier

Les traditions juridiques du Canada et des États-Unis sont effectivement très différentes. Par exemple, le système de contrôle des armes à feu canadien est un des plus stricts au monde. Le taux d'incarcération est par ailleurs beaucoup plus élevé aux États-Unis qu'au Canada. Il existe maintenant en Europe un mandat d'arrêt de l'Union. Il faudrait développer ce genre d'outil en Amérique du Nord, ce serait un atout dans la lutte antiterroriste.

DÎNER-CONFÉRENCE DE L'HONORABLE DENIS CODERRE¹

« Je ne suis pas le ministre de l'Immigration, je suis le ministre pour l'Immigration. »

Le Canada doit trouver un **équilibre entre l'ouverture et la vigilance**. Les Américains sont les amis et non les patrons du Canada et il faut s'assurer que leurs politiques n'auront pas comme dénominateur commun la médiocrité. Après le 11 septembre, il nous faut démontrer que le Canada n'est pas une passoire, tout en conservant l'identité canadienne.

Si l'on veut ici discuter des mesures mises en place par le gouvernement du Canada pour renforcer la sécurité dans la foulée des attentats du 11 septembre, il faut parler d'ouverture mais aussi de vigilance. Le 11 septembre a été un moment décisif: le terrorisme qui n'inquiétait pas les Canadiens s'est retrouvé au cœur de leurs préoccupations après les attentats. Les frontières ont été fermées et les gens et les biens ne pouvaient plus circuler librement entre les pays. Le gouvernement a pris la situation au sérieux et a réagi rapidement tout en **respectant les traditions humanitaires et d'accueil du Canada**. Une réaction différente aurait signifié que le terrorisme avait gagné. Nous ne pensons pas que l'immigrant ou le réfugié soit un terroriste potentiel. **Nous ne voulons pas fermer les frontières, le terrorisme n'a pas de nationalité.**

La frontière

Le 11 septembre a mis en évidence le fait que la **sécurité économique et la sécurité nationale étaient étroitement liées**. Ces événements ont poussé les États-Unis et le Canada à étudier en priorité la question de leurs frontières respectives et ce, de manière coordonnée.

L'objectif du Canada était de contribuer à mettre en place une **frontière intelligente pour le XXI^e siècle**, capable de gérer de manière sûre et efficace la grande croissance (700 000 visas par an). Cette collaboration avec les États-Unis a mené à la Déclaration sur la frontière intelligente et à l'élaboration d'un plan d'action en 30 points, qui est en cours de négociation.

¹ Ceci est un résumé des idées développées dans le discours de L'Honorable Denis Coderre.

Le **principe fondamental** de la frontière intelligente est le suivant : une fois que l'infrastructure de sécurité voulue sera en place, le mouvement des biens et des gens entre les deux pays pourra être accéléré.

Le gouvernement du Canada a donc alloué 1,2 milliard de dollars sur six ans aux mesures liées à la frontière pour régler les questions de la sécurité, pour améliorer l'infrastructure de la frontière et pour accroître les perspectives économiques canadiennes à long terme.

Il faudra être en mesure de repérer les menaces à la sécurité des deux nations et d'y remédier rapidement. L'échange de renseignements et les technologies permettront de le faire efficacement

La **grande partie du trafic entre le Canada et les USA est totalement légitime et bénéfique pour les deux pays**. Le commerce bilatéral est évalué à deux milliards de dollars canadiens par jour.

Le Canada veut renforcer ses frontières en arrêtant les indésirables avant même qu'ils n'atteignent le sol canadien et ainsi veiller à sa propre sécurité. Il faut en fait aller au delà de la zone physique que constitue la frontière et intercepter les indésirables avant la frontière et les points d'entrée du Canada. Les points d'embarquement et de transit des passagers offrent des endroits idéaux pour agir : resserrement de l'examen des demandes d'entrée au Canada; vision de la sécurité dans des perspectives de frontières multiples (terrestre, maritime, etc.).

Agents de contrôle de l'immigration

Idéalement, la frontière canadienne devrait être le dernier endroit pour intercepter des terroristes. Les agents à l'étranger s'efforcent d'intercepter les individus qui constituent une menace avant qu'ils ne prennent l'avion pour le Canada. Ces agents doivent intervenir dans les cas particuliers et fournir des conseils sur la validation des documents de transport. Ils forment le personnel de l'industrie aérienne et de la sécurité des aéroports

Le programme fonctionne bien. Beaucoup d'autres pays étudient la possibilité de développer le même. En collaboration avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et immigration Canada s'est engagée à améliorer les services aux voyageurs et à préserver la sécurité. Les agents des douanes vont utiliser la biométrie pour pouvoir concentrer leurs efforts sur des passagers potentiellement à haut risque.

Mais il ne faut pas accentuer uniquement les postes de contrôle aux points d'entrée du Canada. Les agents de contrôle d'immigration en poste à l'étranger sont au nombre de 44. Depuis les six dernières années, ils ont permis de prévenir 45 000 cas.

L'intérêt national exige que le gouvernement protège les Canadiens contre le terrorisme, il y a donc eu une injection dans le budget de 2001 de 7,7 milliards de dollars canadiens de plus dans les organismes de sécurité et de renseignement – 651 millions sur six ans pour le ministère de l'Immigration.

En 2001-2002, Citoyenneté et immigration Canada a créé une direction générale du renseignement afin d'améliorer la collecte, l'analyse et l'échange de renseignements. De plus, les nouvelles technologies sont utilisées pour acheminer rapidement la bonne information aux États amis. **Il y a donc une collaboration accrue avec les partenaires internationaux** du Canada pour recueillir des renseignements, ce qui constitue un élément clé.

Le Canada avait présenté ces initiatives pour empêcher les migrants irréguliers d'atteindre les frontières canadiennes bien avant le 11 septembre. Et depuis, il y a eu augmentation de la sécurité.

Les **États-Unis sont le plus grand allié du Canada dans le contrôle frontalier** : il y a partage de la frontière non armée la plus longue du monde. Un plan d'action en 30 points comprend des dispositions sur l'échange et la collecte de renseignements. Peu de gens réalisent – et d'autres ignorent complètement – que le tiers des demandeurs d'asile au Canada en 2001 sont arrivés directement des États-Unis (depuis janvier, 72 % des personnes réclamant le statut de réfugié passent par les États-Unis).

Le Canada ne peut agir seul et doit collaborer avec ses homologues américains et des autres pays. Dans le Plan d'action en 30 points, la collaboration avec les États-Unis permet d'obtenir une **entente sur les tiers pays sûrs**, qui, une fois ratifiée et entrée en vigueur, permettrait aux deux pays signataires de mieux gérer le flux de personnes cherchant à accéder à leur système d'asile respectif. L'idée de l'entente est que les personnes voulant obtenir l'asile doivent présenter leur demande dans le premier pays sûr où elles sont arrivées.

Les États-Unis et le Canada sont signataires de la Convention de Genève de 1951 et des protocoles associés de 1967. Et malgré le principe de non-refoulement, ils peuvent renvoyer des gens dans un pays tiers sûr, par lequel le demandeur est déjà passé. Lorsque le Canada a mis en place le nouveau système pour les réfugiés, il y eut de 25 000 à 27 000 réclamations, mais en 2002 près de 50 000 – dont près de 70 % venaient des États-Unis.

Le Canada veut remplir ses obligations internationales et conserver son identité. Il prévoit donc des exceptions envers les tiers pays sûrs pour les mineurs et les gens qui auraient de la famille proche au Canada. Mais chaque cas est spécifique. Il y a une étude au cas par cas, mais le but est de régulariser le système.

L'immigration au Canada

Depuis le 11 septembre, il y a eu la mise sur pied d'une nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, dont le but est de changer le système d'immigration. Mais il faut aussi souligner l'importance des directives et des réglementations pour le bon fonctionnement de ce système : emplois, gestion des ressources, lien entre les agents, etc. Ces nouvelles loi et réglementations, qui entrent en vigueur le 28 juin 2002, veulent empêcher que des personnes représentent une menace à la sécurité soit en rentrant au Canada soit en y demandant asile.

Cette nouvelle loi donne les moyens d'arrêter les criminels et les personnes qui représentent une menace à la sécurité, et d'accélérer les procédures de renvoi (renvoi dans les 72 heures). Les Canadiens sont généreux mais n'acceptent pas que l'on profite de cette générosité.

La collaboration avec les États-Unis permettra d'obtenir une **plus grande cohérence entre les politiques en matière de visas**, ce qui ne signifie pas que les deux pays feront la même chose.

Pour la question importante des fraudes, des documents contrefaits, il y a la mise en place d'un nouveau système : « **La carte fédérale** » pour les résidents permanents. De plus, on parle beaucoup de **capacité bio-métrique**. Le gouvernement va lancer un débat de fond pour savoir si les Canadiens sont prêts à se plier des mesures de vérification bio-métriques, par exemple une **carte d'identité qui permettra de façon simple mais concrète de raffermir les mesures de sécurité**.

Il y a aussi un nouveau processus de contrôle des réfugiés, qui permettra d'éviter plus facilement que des personnes abusent du système. Le ministère effectue déjà le contrôle sécuritaire et les vérifications judiciaires de tous les demandeurs d'asile dès leur arrivée, ce qui prend parfois du temps. Pour trouver un équilibre entre ouverture et vigilance, il faut s'assurer que les mesures de vérification sont effectuées.

Les nouvelles mesures permettront de rendre le système beaucoup plus efficace et de démontrer ainsi que le **Canada sera un refuge sûr pour les réfugiés authentiques et n'accordera pas l'asile aux terroristes et aux criminels**.

Le Canada a toujours besoin d'immigrants. Actuellement, l'immigration représente plus de 70 % de la croissance nette de la population active et d'ici 2026, l'accroissement net de la population dépendra entièrement de l'immigration.

L'économie mondiale a changé les façons de faire. Les gens, l'argent et les innovations s'installent là où ils sont bien accueillis : le Canada doit donc démontrer qu'il est une destination de choix pour les nouveaux arrivants.

L'immigration vient, de plus, appuyer la stratégie consistant à attirer et à intégrer de façon plus appropriée un nombre important d'immigrants instruits et qualifiés. **Il faut que les bonnes personnes occupent les bons emplois.** Pour cela, il faut une collaboration entre les provinces et les territoires : **une conférence fédérale-provinciale-territoriale sur l'immigration se tiendra à l'automne 2002.**

La pierre angulaire de la politique d'immigration a toujours été la **réunification des familles**, elle a permis l'enracinement de valeurs qui font la fierté des Canadiens. Le Canada a appris beaucoup grâce à la diversité et les Canadiens vivent en harmonie. Pour perpétuer ces **traditions d'immigration ouverte**, il faut que la confiance des Canadiens dans le système ne se dissipe pas. Il faut donc des politiques de sélection rationnelles, des mesures efficaces en matière d'établissement et d'intégration et **un contrôle intelligent** le long de la frontière.

Les nouvelles lois (Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et Loi antiterroriste) permettront d'être mieux équipés pour lutter contre le terrorisme au Canada mais aussi à l'étranger, pour freiner le recours abusif par des criminels au système canadien d'immigration et pour augmenter la sécurité à la frontière.

Il s'agit de trouver un équilibre entre l'ouverture et la vigilance.

PANEL 3 : RÉPONSES DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Mme Janet W. Bax

- Le BPIEPC est une organisation dirigée par la Défense nationale et créée en février 2002. Il sert à la gestion des mesures d'urgence (GMU) et à la protection des infrastructures essentielles (PIE). Le gouvernement canadien définit les infrastructures essentielles comme « les installations matérielles et électroniques, les services, les systèmes et les biens dont la perturbation ou la destruction aurait de graves conséquences sur la santé, la sûreté, la sécurité et le bien-être économique des Canadiens et Canadiennes et sur le fonctionnement normal des gouvernements au Canada ». Pour sa part, la GMU désigne « l'ensemble du processus d'atténuation, d'état de préparation, d'intervention et de redressement que nécessitent les situations d'urgence ».
- Les infrastructures essentielles nationales sont donc l'énergie et les services publics, les communications, les services (finances, santé, alimentation), les transports, les gouvernements.
- Depuis le 11 septembre 2001, les anciennes hypothèses, en matière de planification, ne tiennent plus—le contexte des menaces est plus complexe et fluide et les attentes des citoyens sont plus grandes.

- Les interventions du BPIEPC depuis le 11 septembre 2001 sont donc la contribution de ressources à la coalition militaire antiterroriste dirigée par les États-Unis, une vigilance accrue au niveau des frontières terrestres, des aéroports, etc.
- Les défis à venir sont, entre autres, la définition des rôles et des responsabilités du BPIEPC, l'échange de renseignements entre les provinces canadiennes et avec les autres pays.
- Et enfin, les leçons tirées du 11 septembre 2001 sont l'importance de la planification et de la prévention et la nécessité d'éviter la négligence et la complaisance.

M. Houchang Hassan-Yari

La politique étrangère du Canada

Dans cette partie, M. Hassan-Yari a décrit le rôle du Canada sur le plan extérieur en réponse aux attentats et à la menace que représente désormais le terrorisme transnational.

Il a abordé les questions suivantes :

- Les nouveaux acteurs depuis le 11 septembre 2001 : le ministère des Affaires étrangères, la Défense nationale, les forces de l'ordre, les responsables des systèmes financiers, etc.
- L'effort du Canada dans la lutte mondiale antiterroriste : adoption de la résolution 1373 de l'ONU, laquelle prévoit le gel des avoirs financiers des réseaux terroristes, mise sur pied d'un cabinet ministériel prenant en charge les questions liées au terrorisme transnational, déclaration de coopération avec les États-Unis, envoi de forces canadiennes en Afghanistan, surveillance de l'espace aérien des États-Unis, etc.

Pour monsieur Hassan-Yari, ces mesures soulèvent une série d'interrogations. Ces mesures engendreront-elles une érosion de la souveraineté du Canada ? Seront-elles efficaces en bout de ligne ? M. Hassan-Yari note l'importance de ces mesures qui permettent de rassurer la population canadienne ainsi que le gouvernement des États-Unis.

L'identité canadienne

Dans cette partie, M. Hassan-Yari a procédé à la description de l'identité canadienne et a montré les changements que celle-ci avait subis depuis les événements du 11 septembre 2001. Les grands points à retenir de son exposé sont les suivants :

- L'identité canadienne est multidimensionnelle. Elle est linguistique, internationaliste, multilatéraliste et institutionnaliste, nord-américaine, européenne, vivante et évolutive, en construction
- Comme l'identité canadienne est en construction, M. Hassan-Yari croit que les événements du 11 septembre 2001 la transforment. Les réponses du Canada sont,

par exemple, plus rapides, plus décisives et plus musclées qu'auparavant. Elles suivent plus que jamais celles des États-Unis.

Discussion

Que fait concrètement le BPIEPC pour contrer le cyberterrorisme ?

Mme Bax

Il est très difficile de contrer le cyberterrorisme. Le Canada y travaille fort avec les États-Unis et le secteur privé, mais beaucoup reste à faire et il n'y a pas de solution miracle pour l'instant. Concrètement, l'effort est actuellement mis sur la sensibilisation des gens aux problèmes qui découlent de l'interconnexion grandissante des sociétés à cause d'Internet. Des comités sont également formés pour trouver des solutions aptes à contrer les attaques terroristes informatiques.

Vous avez dit que l'impensable devait être prévu. Cela soulève certaines inquiétudes. Jusqu'où peut-on aller dans l'impensable? Jusqu'où, nous citoyens, voulons-nous entrer dans une «logique de tout penser»?

Mme Bax

Avant le 11 septembre 2001, qui pouvait penser que de tels événements se produiraient? Il est désormais nécessaire d'être plus vigilant. Le monde n'est plus ce qu'il était; l'ennemi n'est plus bien défini et on ne connaît plus celui-ci. Il faut donc chercher à mieux connaître l'ennemi, mais également continuer à vivre. Il faut être vigilant, tout en trouvant un équilibre.

En matière de sécurité aérienne, serait-il maintenant possible de faire la différence entre les voyageurs occasionnels et réguliers afin d'épargner à ces derniers des mesures de contrôle désormais préconisées dans les aéroports et qui rendent les itinéraires plus lents et complexes pour bien des gens qui n'ont aucune intention terroriste?

Mme Bax

Je pense que ces mesures sont un prix minimal à payer pour que des désastres comme ceux du 11 septembre 2001 ne se reproduisent plus.

PANEL 4 : RÉPONSES DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Brigadier-général Marc Caron

Situation militaire actuelle

- Il y a 4138 soldats, marins ou aviateurs déployés dans 13 missions dans le monde :
 - o 2179 en Afghanistan,
 - o 1701 dans les Balkans,
 - o 228 au Proche-Orient,

- 28 en Afrique.
- Chaque jour, 8 000 militaires se préparent à des missions qui sont de plus en plus complexes et dangereuses.
- Les effectifs de la force régulière sont passés de 67 000 en 1989 à 60 000 en 2000.
- Les employés civils étaient 40 000 en 1970, ils étaient 20 000 en 2000.
- La réserve a cependant augmenté de 22 000 dans les années 70-80 à 29 000 en 1997.
- Le budget militaire a diminué de 23 % entre 1993 et 1998.
- Les militaires sont de moins en moins des « réguliers », la majorité sont des recrues qui, dans une grande proportion, ne restent pas au sein des forces armées pour y faire une carrière.

Le NORAD

- Les relations canado-américaines du NORAD reposent sur :
 - Plus de 80 traités sur la défense,
 - Plus de 250 protocoles entre les deux ministères de la Défense,
 - Quelque 145 forums bilatéraux qui traitent des questions de défense.
- Le NORAD a pu aider à la coordination lors du détournement de 142 vols vers le Canada dans la journée du 11 septembre.
- Le Canada et les États-Unis restent libres d'agir indépendamment du NORAD.

La réaction du 11 septembre

- Création du NORTHCOM par les États-Unis. Commandement qui supervisera les activités des Forces américaines en Amérique du Nord (Canada, États-Unis et Mexique).
- Le meilleur moyen de défense du Canada reste la collaboration avec les États-Unis. Cette collaboration ne nuit en rien à la souveraineté canadienne. Cette collaboration permet plutôt aux Canadiens d'exprimer leur souveraineté.
- Un groupe de travail sur la sécurité maritime a été mis en place depuis le 11 septembre. Il est sous l'égide du ministère des Transports. Ce comité :
 - A vérifié la liste des cours maritimes donnés à des ressortissants étrangers,
 - Doit recueillir l'information sur les périmètres de sécurité des établissements maritimes névralgiques,
 - Doit récolter des renseignements sur les plates-formes maritimes qui peuvent poser un risque nucléaire, biologique ou chimique.

Lt-colonel Rémi Landry

Le 11 septembre et ses effets

- L'attentat terroriste du 11 septembre a provoqué une stupeur dans la population et une prise de conscience des faiblesses de sécurité des systèmes de défense des États.
- Les actions militaires post-11 septembre démontrent la dépendance du Canada envers ses alliés et les effets néfastes qu'ont apportés les coupures sur le système

militaire canadien. L'armée canadienne a tout d'abord été mise à l'écart des missions en Afghanistan, mais des pressions diplomatiques ont donné un rôle aux troupes canadiennes dans ce conflit.

- Or, ce rejet des forces canadiennes est une tendance de plus en plus présente dans les missions internationales. En fait, force est de constater que les troupes canadiennes servent de moins en moins dans le cadre de missions de l'ONU, mais plutôt dans le cadre de missions régionales.
- Dans les années à venir, le Canada devra élargir sa vision militaire et académique, afin de pouvoir mieux répondre aux défis contemporains de la sécurité.

Les problèmes de l'armée canadienne

- L'optimisme de la fin de la Guerre froide est épuisé. Les conflits sont aussi présents qu'auparavant; ils ont simplement changé de forme.
- Par conséquent, la défense se doit de devenir et de rester un enjeu sociopolitique important.
- Le Canada investit 1,1 % de son PIB dans le domaine militaire, alors que les pays de l'OTAN y consacrent en moyenne 2,1 %. Le Canada est avant-dernier à ce chapitre, juste devant le Luxembourg.
- La force militaire canadienne est de moins en moins bien équilibrée, car elle utilise de plus en plus la sous-traitance. Cela engendre une perte d'autonomie stratégique, car le matériel et les services utilisés sont souvent loués. Cela joue sur :
 - o Le choix des missions,
 - o La gestion du personnel.
- Le personnel de l'armée canadienne est fatigué, car il y a un manque récurrent d'effectif au sein de son organisation.
- Les forces canadiennes sont de plus en plus dépendantes des alliés du Canada, la preuve étant le transport de troupes que le Canada ne peut prendre en charge et pour lequel il doit attendre des actions de ses alliés. Cela représente une perte de souveraineté flagrante.
- Malheureusement, il faudra de 10 à 20 ans pour remettre l'armée canadienne en bon état.
- Le carriérisme présent au sein des Forces armées canadiennes engendre un état d'instabilité constant au sein du personnel.
- L'introduction récente de la révolution dans les affaires militaires (RAM) au sein des Forces armées canadiennes a fait en sorte que les activités des corps militaires ont été fusionnées, mais le quartier général, lui, n'a pas été fusionné. Il y a donc une incohérence hiérarchique pour les soldats et les officiers « cadres ».
- Le débat sur les Forces armées devra, tôt ou tard, être élargi au niveau national, et ce afin d'établir ce que les Canadiens veulent réellement de leurs soldats.
- Les solutions passeront assurément par une harmonisation de la politique étrangère et la politique militaire du Canada.

Discussion

Advenant une augmentation du budget militaire, le Canada peut-il garantir des troupes qui peuvent se déployer en 24 heures? Quels changements apporteriez-vous ?

Brigadier-général Caron

- Tout d'abord, il faut souligner que le Canada a des forces de réaction rapide, des troupes qui peuvent se déployer en des délais très courts.
- Il faut prendre conscience du fait que le Canada n'est pas défendable. Sa superficie est trop grande par rapport à sa population.
- Un budget plus élevé devrait absolument mener vers une embauche de plus de personnel, et ce pour avoir des remplaçants sur les différentes missions en cours.
- Un investissement plus important dans les capacités C³ (Commandement, contrôle, communication) de l'armée canadienne.
- Une plus grande disponibilité des munitions pour l'entraînement.

Rémi Landry

- Avant d'investir dans l'armée, il faudrait réviser une fois pour toute la place que l'armée canadienne doit occuper au Canada.
- Il faudrait également harmoniser la politique étrangère canadienne et sa politique de défense.
- Il est essentiel d'effectuer l'unification du commandement pour éviter une gestion tricéphale.
- La communication entre le Canada et les États-Unis doit être améliorée pour que les missions combinées soient plus efficaces.
- Advenant une augmentation du budget de défense, il faut absolument augmenter les effectifs, car il n'y a actuellement pas de remplacement possible pour les troupes dans les missions.
- Il faut améliorer les capacités de l'armée canadienne, afin de la sortir de sa situation de dépendance face à ses alliés.